

Le prix de l'abonnement à cette feuille, qui paraît les Mercredis et Samedis, est de 5 fl. pour 6 mois, et de 5 fl. 52 cts. pour la recevoir par la poste, franche de port.

JOURNAL

Pour les Abonnemens, Insertions, Correspondances, Annonces, etc., s'adresser à l'Imprimerie du Journal. Les Insertions coûtent 10 cents par ligne d'impression.

DE LA VILLE ET

DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

ALLEMAGNE. — *Francfort, 30 mars.*

Une lettre de St-Petersbourg, en date du 21 mars, contient le passage suivant :

« Aujourd'hui est arrivé le courrier de Khiva, qui apporte la nouvelle que le château-fort de Kauridhyean-bey, à 15 lieues de Khiva, a été emporté et occupé par le colonel Mohamed-bey, commandant l'avant-garde du général Perowski.

» Le général Fesk, à la tête de 7000 soldats, avec 24 bouches à feu, a occupé Astrabad, et marchera directement par le pays d'Ousbedks pour rejoindre la colonne du général Perowski. Les ordres ont été envoyés de St-Petersbourg pour presser le corps expéditionnaire d'occuper Khiva. »

Cette nouvelle donnée par une lettre datée et arrivant directement de St-Petersbourg, nous semble beaucoup plus croyable que les bruits alarmans, répandus à Paris sur la foi des journaux de Londres.

— On écrit de Vienne, le 20 mars :

L'émancipation des juifs de la Hongrie, adoptée à l'unanimité par la chambre des états et par celle des magnats de ce pays, est pleine et entière, et met ces israélites tout-à-fait sur le même pied que les chrétiens. Le projet de loi sur cette mesure est actuellement soumis à la sanction de l'empereur, en sa qualité de roi de Hongrie, et se compose de quatre articles dont voici la substance :

Art. 1^{er}. La religion judaïque est mise au nombre et au rang des autres cultes légalement reconnus en Hongrie ;

Art. 2. Les israélites hongrois jouiront de tous les droits qu'ont les chrétiens non nobles. Par conséquent, ils sont admissibles aux mêmes emplois que ceux-ci, sans en excepter les emplois et grades militaires ;

Art. 3. Les israélites hongrois, s'ils se distinguent par de grands mérites, pourront être anoblis ; et, dans ce cas, ils auront le même rang et les mêmes droits, privilèges et prérogatives que les nobles chrétiens ;

Art. 4. Les avantages accordés par la présente loi aux israélites de la Hongrie sont étendus à ceux des pays dépendant de ce royaume, savoir : la Croatie, l'Esclavonie et la Dalmatie.

ANGLETERRE. — *Londres, 31 mars.*

Le docteur Bowring dit avoir reçu du gouvernement prussien des assurances officielles sur la disposition de ce gouvernement à suivre une meilleure ligne politique. Les ministres de S. M. près la cour de Berlin, dit M. Bowring, confirmeront sans doute ces assurances ; on verra que le gouvernement prussien désire entamer avec nous des négociations formelles, ayant pour but d'abaisser les tarifs mutuels. Il faudra voir comment le parlement répondra aux intentions libérales du gouvernement prussien. Les lois des céréales et du bois de construction en vigueur ici ont contribué puissamment à former l'union commerciale prussienne, embrassant une population de 26 millions d'âmes. Nous disions aux Allemands qu'ils pourraient acheter et non vendre ; voilà pourquoi ils se sont unis pour se protéger. Une modification aux lois dont nous venons de parler pourrait seule amener un changement.

(*Morning-Chronicle.*)

— L'association protestante de Warrington avait adressée au roi de Prusse une adresse pour le remercier de la protection qu'il accorde à la cause du protestantisme dans son royaume, et de la résistance qu'il oppose au catholicisme. Voici la réponse du roi de Prusse :

« J'ai reçu, par l'intermédiaire de mon ministre des affaires étrangères, l'adresse que m'a envoyée l'association protestante de Warrington, exprimant sa reconnaissance pour la protection que j'accorde à la foi évangélique et contre l'arrogance de ceux qui, méconnaissant les lois et la constitution, s'efforcent à troubler la paix établie et l'union chrétienne.

» Les sentimens louables et les vœux exprimés dans cette adresse, devaient être accueillis par moi avec satisfaction, car ils ne peuvent être inspirés que par un sentiment de justice, et sont nés des opinions religieuses les plus pures.

» J'adresse à mon tour mes remerciemens et mes vœux à l'asso-

ciation protestante. Il est à espérer que les sentimens de tous seront bientôt ramenés à un état pacifique, qui nonobstant une différence d'opinion existant sur certains points parmi ceux qui professent différentes croyances, peut-être considérés par tous ceux qui suivent les préceptes de l'évangile, comme le fruit de la charité chrétienne. — Berlin, 12 mars 1840. » Signé FREDÉRIC-GUILLAUME. »

— Voici la copie du contrat de mariage entre S. M. la reine et le prince Albert de Saxe-Cobourg-Gotha, signé à Londres le 7 février 1840, présenté aux deux chambres du parlement, par ordre de S. M. :

« Savoir faisons par la présente, qu'attendu que S. M. Victoria, par la grâce de Dieu, reine du royaume-uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, a trouvé bon d'annoncer son intention de contracter mariage avec S. A. S. le prince Albert-François-Auguste-Charles-Emmanuel de Saxe-Cobourg-Gotha, second fils de S. A. S. le duc régnant de Saxe-Cobourg-Gotha ;

» Afin de négocier, conclure et confirmer les conditions dudit mariage, sa dite majesté et S. A. S. a nommé et autorisé, comme leurs plénipotentiaires, savoir :

(Suivent les noms de l'archevêque de Cantorbery, du lord chancelier, des lords Lansdowne, Normanby, John Russell, Palmerston et Melbourne, et le chancelier de l'échiquier du côté de S. M. ; le baron Stockmar du côté du duc régnant et du prince Albert de Saxe-Cobourg-Gotha.)

» Lesquels après s'être mutuellement communiqué leurs pleins-pouvoirs respectifs, trouvés en bonne et due forme, ont agréé et arrêté les conditions suivantes :

» Art. 1^{er}. Il est arrêté et agréé que le mariage de S. M. la reine du royaume-uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande et S. A. S. le prince Albert-François-Auguste-Emmanuel de Saxe-Cobourg-Gotha, sera célébré par les parties en personne, dans la partie du royaume-uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, nommée Grande-Bretagne, conformément aux prescriptions des lois anglaises, et aux rites et cérémonies de l'église d'Angleterre, aussitôt qu'il conviendra qu'il ait lieu.

» Art. 2. S. M. la reine du royaume-uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande s'engage à assurer à S. A. S. le prince Albert-François-Charles-Emmanuel de Saxe-Cobourg-Gotha, un revenu annuel de 30,000 liv. sterl., sa vie durant soit qu'il survive ou non à S. M. Ladite somme sera payée à S. A. S. par trimestre, le premier paiement de cette dite somme sera fait le 5 avril 1840.

» Il est en outre agréé et déclaré, qu'au moyen de ladite annuité le prince subviendra aux frais de ses dépenses personnelles et aux charges de sa maison. Et il est aussi entendu et agréé que le prince ne réclamera aucun droit de propriété en sa qualité d'époux de S. M. la reine.

» Art. 3. Les fils et filles dudit mariage seront élevés conformément aux lois du royaume-uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande sur cette matière, et aucun enfant de ce mariage ne pourra se marier sans le consentement de S. M. la reine, ou du roi et de la reine dudit royaume-uni existant à cette époque.

Art. 4. Le présent contrat sera ratifié par S. M. B. d'une part, et par S. A. S. le prince Albert-François-Auguste-Charles-Emmanuel de Saxe-Cobourg-Gotha d'autre part ; et les ratifications seront échangées à Londres, dans les trois semaines de la date du présent.

» En foi de quoi les plénipotentiaires respectifs ont signé le présent et y ont apposé le sceau de leurs armes.

» Donné à Londres, le 7 février de l'année de Notre Seigneur 1840.

W. Cantuar, C. Cottenham, Landsdowne, Normanby, J. Russell, Palmerston, Melbourne, T. F. Baring, Stockmar.

— On lit dans le *Morning-Herald* :

D'après les nouvelles reçues des Etats-Unis, les affaires des Français et de leurs alliés à Buénos-Ayres semblent se compliquer. Un citoyen américain a été assassiné de sang-froid. Voici les faits tels qu'ils résultent de la déposition de témoins entendus sous la foi du serment par le conseil américain à Montevideo. Deux

individus nommés Azevado et Martinez étaient passagers, ainsi qu'un Américain nommé Amos Prescott, à bord de la goëlette le *Paquebot de Palerme* qui était mouillé en dehors de la barre de la barrière Yolaz. Ce navire était détenu par Rico, chef du parti révolutionnaire contre Rosas, et avait été confié à la garde du commandant du brick de guerre français le *Cerf*, à son arrivée sur ce point de la côte. Le jour suivant, Prescott qui craignait d'être inquiété par les Français, quitta secrètement le navire avec les deux Espagnols ci-dessus mentionnés, s'échappa sur la chaloupe et débarqua près du camp de Rico. Le capitaine du *Cerf* l'envoya réclamer, mais à l'instigation d'un nommé Tojin, employé au service de Rico, il fut retenu et sa mort fut résolue. En effet, quatre soldats s'avancèrent sur lui et le fusillèrent sous les yeux même de Rico. L'accusation portée contre lui par Tojin était que ce Prescott était un espion de Rosas. Néanmoins les seuls papiers qui furent trouvés sur lui étaient une lettre d'un négociant américain et une autre de sa femme, l'un et l'autre résidant à Buenos-Ayres, ainsi qu'un ordre signé par Rosas et adressé à Vigorena pour rendre à Prescott un bâtiment qui lui avait été pris. On trouva aussi sur lui une somme de 3,500 dollars en papier-monnaie de Buenos-Ayres, ainsi que du linge fin et des habits très-propres. Tojin s'empara de tout et tira même les bottes du malheureux américain pour se les approprier. Tels sont les faits tels qu'ils ont été révélés sous serment par les deux compagnons de Prescott. M. Hamilton, consul américain, exprime la conviction que Prescott a été lâchement et traîtreusement assassiné, sans jugement et sans procédure préalable.

— On lit dans le *Courier* :

Une correspondance particulière à laquelle nous donnons une certaine confiance, nous apprend qu'un traité est à la veille d'être conclu entre le cabinet anglais et l'envoyé russe. L'empereur, dans le but de détacher l'Angleterre de la sphère française, a récemment autorisé son envoyé à faire à lord Palmerston certaines concessions importantes. Le fait de l'assistance d'un envoyé turc à une conférence entre les grandes puissances de l'Europe sur les affaires de Turquie, ne fait qu'indiquer une révolution dans les dispositions de la Russie sur cette importante question. Dernièrement encore la Russie avait refusé le droit à toute autre puissance d'intervenir entre elle et la Turquie. En s'écartant de cette politique, elle abandonne virtuellement le traité d'Unkiar-Sklessi.

Nous regretterions de voir lord Palmerston s'engager témérairement dans la nouvelle voie que lui indique la Russie. Si son animosité contre le pacha l'amène à accepter la proposition d'une démonstration collective de l'Angleterre et de la Russie à le renverser, l'alliance française est complètement détruite. La France n'interviendra pas sans doute pour sauver le pacha, mais elle cherchera probablement des alliances d'un autre côté. Nous ne prétendons pas justifier les usurpations occasionnelles de la France ni sa disposition à effrayer et intimider les faibles, mais une froie sérieuse entre les deux gouvernements pourrait entraîner de fâcheux résultats. Le peuple français ne peut pas rester longtemps froid ; s'il se croyait systématiquement dédaigné par l'Angleterre, il forcera le gouvernement à adopter une marche hostile. Le gouvernement français, il ne faut pas l'oublier, ne saurait résister au sentiment populaire.

FRANCE. — Paris, 2 avril.

Le prince royal part aujourd'hui pour se rendre à l'armée d'Afrique. Il va y prendre, dans l'expédition qui se prépare contre Abd-el-Kader, le commandement que lui avait donné le précédent ministère. M. le duc d'Orléans avait promis solennellement aux soldats qui avaient fait avec lui l'excursion des Bibans, prétexte des hostilités actuelles, de venir se remettre à leur tête pour accomplir une campagne plus périlleuse. Aujourd'hui cette campagne s'ouvre et le prince a cru ne pouvoir manquer à ce noble engagement militaire, pris en face de notre armée et en présence des populations arabes. La durée de l'expédition ne dépassera pas trois semaines, toutes les mesures sont prises pour que nos armes n'éprouvent pas d'obstacles sérieux et pour que les résultats de l'expédition soient en même temps utiles à la colonie et glorieux pour la France.

Le ministère n'en a pas moins fait les plus grands efforts, pour détourner l'héritier de la couronne de courir les dangers de l'expédition. M. le duc d'Orléans a fait valoir avec force des actes antérieurs à l'administration actuelle et surtout ses engagements, qu'il regardait comme des engagements d'honneur.

— Le *Moniteur algérien*, qui nous arrive ce matin, contient les détails suivans sur la prise de Cherchell, dont une dépêche télégraphique a donné la première nouvelle.

« Alger, 23 mars 1840.

» L'armée a pris possession de Cherchell le 15 mars sans éprouver de résistance de la part des populations Kabyles. L'insulte faite à notre pavillon, par la prise d'un navire de commerce,

rendait nécessaire l'occupation d'un port qui pouvait devenir le foyer de nouveaux actes de piraterie, et d'un autre côté, il était important, avant l'ouverture de la campagne, d'assurer à l'armée une nouvelle base d'opérations pour l'époque où elle manœuvrera dans la vallée du Chelif.

» Le corps expéditionnaire parti en trois colonnes de Belidah et de Koleah le 12 mars, s'est réuni le 13 au Borji-el-Arba et s'est porté ensuite sur Cherchell en une seule colonne. L'ennemi n'a opposé sur aucun point une résistance sérieuse : les cavaliers du kalifa de Miliana ont engagé une fusillade assez vive avec les flanqueurs des colonnes, mais se sont constamment tenus à une très-grande distance.

» Les habitans de Cherchell avaient évacué cette ville à l'approche de nos troupes, qui y sont entrées sans coup férir ; les bateaux à vapeur de la marine royale qui mouillaient à l'entrée du port au moment où l'avant-garde de l'armée de terre se présentait devant les portes, n'ont pas eu à combattre, et ont débarqué sans difficultés les approvisionnements et les munitions qu'ils apportaient. Le corps d'expédition est resté trois jours à Cherchell pour mettre la place en état de défense, et le 19 mars, il s'est mis en mouvement pour revenir dans la plaine de la Médija.

» Pendant les journées des 19 et 20 mars, l'arrière-garde a eu avec les cavaliers arabes des engagements sans importance : l'ennemi s'est toujours tenu à une grande distance de nos colonnes, et il a été impossible d'avoir avec lui un combat sérieux. Le mauvais temps a forcé le corps expéditionnaire à rentrer le 21 au camp supérieur de Belidah.

» L'armée n'a perdu qu'un seul homme, qui s'est noyé le 20 en passant la Chiffa ; 70 militaires ont été plus ou moins grièvement blessés ; un seul a succombé, jusqu'à ce jour, par suite de ses blessures.

» Les dépêches de M. le lieutenant-général de Galbois font connaître que les Kabyles du territoire de Collo ont fait leur soumission : les cheicks se sont rendus à Constantine avec le caïd de Collo : ils ont obtenu la permission de faire le commerce par mer avec les autres ports de l'Algérie, et ils demandent avec instance qu'une garnison française occupe Collo.

» Dans la province d'Oran un combat a eu lieu en avant de Mizerghin entre un détachement commandé par le lieutenant-colonel Youssouf et les troupes du kalifa Bouhamidy. Les spahis d'Oran ont été un moment ramenés sous les murs de Mizerghin, et l'infanterie française débordée par des forces très-considérables, a dû se former en carré et repousser plusieurs charges.

» Les troupes françaises ont repris ensuite l'offensive, et soutenues par des renforts sortis d'Oran, elles ont contraint l'ennemi à se retirer et l'ont suivi jusqu'à la nuit.

» D'après le rapport de M. le lieutenant-général Gueheneuc, l'ennemi a éprouvé des pertes considérables : de notre côté nous avons eu 41 hommes tués et 51 blessés.

Du 3. — Notre correspondant d'Alger nous donne, en date du 21 mars, quelques détails sur l'affaire de Mizerghin dont la dépêche télégraphique que nous avons publiée avant-hier, a seulement fait connaître les résultats :

« Mizerghin vient d'être le théâtre d'un événement déplorable. Ce Youssouf, qui a été à Paris, il y a quatre ans, l'objet d'une si vive curiosité, voulut, ces jours derniers, donner une leçon aux Arabes qui venaient nous insulter ; les voyant fuir, ils s'acharna témérairement à leur poursuite et tomba dans une embuscade où se trouvait une masse considérable de cavaliers ennemis ; la résistance était inutile ; on revint, comme on put, sur ses pas avec la douleur de laisser au pouvoir de l'ennemi une trentaine de têtes. Pour arrêter la poursuite de l'ennemi, l'on envoya deux compagnies, qui, s'aventurant imprudemment, laissèrent sur le terrain 40 des leurs, et auraient fait des pertes plus considérables si un bataillon n'était venu recueillir leurs débris et ceux de nos malheureux spahis. »

Le même correspondant nous mande qu'après l'occupation de Cherchell dont tous les habitans avaient disparu, 25 soldats espagnols de la légion étrangère ont déserté de Kouba en blessant ceux de leurs braves officiers qui s'efforçaient de les arrêter.

A Douera, qui est à six lieues d'Alger, 10 chasseurs du 9^e régiment à cheval ont été enlevés par les Arabes au moment où ils allaient chercher du bois ; deux ou trois seulement ont été sauvés par un gendarme et un détachement d'infanterie.

— On écrit d'Alger, le 23 mars :

Le corps d'armée expéditionnaire aux ordres de M. le maréchal Valée et composé de deux divisions s'est réuni au Koba-al-Roumia ou tombeau de la chrétienne, en avant de Koleah, et a continué sa marche le 15 sur Cherchell. Les zouaves et les tirailleurs de Vincennes, commandés par le colonel Lamoricière, ont incendié les habitations des brigands hadjoutes et enlevé un certain nombre de bestiaux.

L'armée expéditionnaire comptait environ 12,000 hommes de toutes armes, et 20 pièces de canon; les zouaves et les tirailleurs formaient l'avant-garde. Les Arabes avaient déployé toutes leurs forces sur la Chiffa, pensant que le maréchal en annonçant qu'il se portait sur Cherchell, voulait les tromper sur ses projets, en sorte que le corps expéditionnaire est arrivé sans coup férir à sa destination, après avoir brûlé un grand nombre de Douars sur son passage.

On a trouvé près de Cherchell des jardins d'orangers; les environs de ce petit port sont magnifiques. Le brick de guerre l'*Euryale*, qui avait louvoyé pendant toute la journée à peu de distance, n'avait pas tardé à s'apercevoir que la ville était déserte; en effet on n'y a trouvé personne. Le *Cocyté* est revenu le 17 à Alger, ayant à bord une centaine de blessés ou malades provenant de l'expédition.

Le *Cocyté* annonce qu'à son arrivée à Cherchell, le maréchal a fait placarder une proclamation en arabe portant que les habitans peuvent rentrer en ville, et qu'il leur promet sa protection. Dans la journée du 21, le bateau à vapeur le *Tonnerre* a mouillé sur rade, venant aussi de Cherchell avec quelques blessés et malades.

Pendant quatre jours nos troupes sont restées campées aux environs de la ville. Les travaux de fortification avaient commencé et étaient poussés avec la plus grande activité. A la date des dernières nouvelles on avait déjà placé plusieurs blockaus.

M. le maréchal gouverneur-général est rentré aujourd'hui en ville, de retour de Cherchell.

Bien que nous ayons été contrariés par le mauvais tems qui règne depuis quelques jours, l'expédition a eu le résultat désiré, on a laissé à Cherchell une garnison; plusieurs bâtimens ont été expédiés avec des blockaus et des munitions de guerre et de bouche, effets d'hôpitaux et de campement. D'autres bâtimens sont en partance. La garnison de Cherchell se compose du 17^e léger, d'un bataillon d'infanterie légère d'Afrique et de la compagnie de débarquement du brick de guerre l'*Euryale*.

Les Espagnols faisant partie de la légion étrangère qui gardaient le blockaus d'Oued-Mandil, au nombre de 25 ont assassiné leur capitaine, officier polonais; après quoi ils ont passé à l'ennemi. Ces misérables, non contents de leur premier crime, ont horriblement mutilé le corps de leur capitaine, que l'on a trouvé tout lardé de coups de bayonnette et la figure tailladée de coups de sabre. Lorsqu'on l'a transporté à l'hôpital, il respirait encore; mais on désespère de sauver ses jours.

Un convoi, parti ces jours derniers pour le Fondouk, est arrivé à sa destination sans rencontrer l'ennemi; son escorte est déjà de retour. Cependant on ne doit pas compter sur la moindre sécurité hors du rayon d'Alger. Quelques cavaliers, arrivés tout récemment de France, et qui étaient depuis peu à Blidah, étant allés sans précaution faire du bois, ont été assaillis par environ 200 Arabes qui en ont massacré plusieurs.

Un événement non moins malheureux vient de se passer à Douera. Là encore, des chasseurs arrivés depuis peu de France, étant sortis imprudemment du camp, ont été surpris par un groupe nombreux d'Arabes. La gendarmerie et les spahis ont immédiatement couru à leur secours; mais lorsqu'ils sont arrivés sur les lieux, l'ennemi avait emmené une douzaine de nos chasseurs. Trois Arabes ont été pris dans cette circonstance et conduits dans les prisons d'Alger.

Il a plu presque tous les jours depuis le 13. Cette nuit il est tombé une grande quantité de grêle, mais aujourd'hui le temps s'est remis tout-à-coup au beau.

On nous communique la lettre suivante d'un officier des Spahis qui décrit avec une vivacité toute militaire le combat de Mizerghin.

« Au camp, Mizerghin, le 12, à 7 heures du soir.

« Nous revenons du feu, mon cher ami, et d'une chaude affaire, je t'assure. Tu vas lire les principaux détails d'une valeureuse défense en plaine. Le retentissement de Mazagan nous empêchait de dormir; il nous fallait aussi notre part de danger et de gloire.

« Sache d'abord que notre camp est à trois lieues d'Oran; du côté de la ville il est entouré de montagnes fort élevées et dangereuses; en avant se déroule une longue plaine, bordée à droite par des montagnes et à gauche par un lac salé qui se dessèche en été, et qui est plein d'eau en ce moment. C'est cette vaste plaine qui vient d'être notre champ de bataille.

« A dix heures, ce matin, on prévient notre intrépide colonel Youssouf que les troupeaux étaient attaqués par les Arabes à une lieue en avant, à un endroit nommé Tlemsenmet; en 10 minutes tout le camp est sous les armes, et nous autres, vigoureux spahis, à cheval; puis nous débouchons dans la plaine. Nous voilà donc partis au galop, au nombre de 250, avec deux obusiers, vers l'endroit où la fusillade était déjà vivement engagée entre nos douaires alliés et l'ennemi.

« A notre arrivée, les Arabes se retirent d'abord; mais le feu de

mousqueterie n'en continue pas moins. Ne voulant pas tomber dans quelque piège, nous attendons l'infanterie qui accourt à toutes jambes au nombre de 600 hommes.

« Ainsi nous nous trouvons 850 hommes et nos deux obusiers. L'ennemi paraissait peu nombreux d'abord. L'adroit Youssouf ordonne à nos alliés de se retirer, dans l'intention d'attirer les Arabes; mais ceux-ci, comprenant notre intention, se gardent d'avancer, et ils continuent leur vive fusillade. Pour se débarrasser d'eux, il fallut bien leur donner une leçon et les charger. Youssouf prit ses dispositions en conséquence, et ce fut mon escadron, commandé par le brave Montebello, qui se porta en avant. Mais nos hommes ne veulent jamais croire au danger, et malgré nos efforts pour les retenir, les voilà qui s'élancent avec une intrépidité ardente qui ne peut se peindre. Emportés par un courage irréfléchi, ils ont bientôt dépassé des massifs de broussailles remplis de cavaliers et de fantassins arabes embusqués qui les cernent tout à coup. Ah! c'est alors que la mêlée devint affreuse. Youssouf fait sonner la retraite pour rallier ses spahis sur notre infanterie, qui avait pris une bonne position; puis, pour faire diversion et attirer l'ennemi sous le feu de cette infanterie, nous nous jetons à droite; mais tout le gros des Arabes nous suit, nous presse; là recommence un combat corps à corps, et c'est après avoir lutté avec acharnement que nous sommes forcés de céder au nombre sur ce point et de tourner bride, rudement menés par le flot des ennemis.

« En ce moment nous nous trouvions coupés de notre infanterie à laquelle s'était réuni notre colonel Youssouf. Les Arabes avaient dirigé sur eux leurs principales forces. Deux fois nous tentons vainement de rejoindre le colonel; il fallait enfoncer plus de 3,000 Arabes qui étaient devant nous. Enfin, animés d'une ferme résolution, nous nous précipitons avec une fureur désespérée sur ces brigands, et nous arrivons au petit carré de nos fantassins.

« Vive Youssouf! Quelle énergie! Avec lui nous irions je ne sais où. Vois tu ces 850 hommes soutenant des charges multipliées et un feu terrible, passant par toutes les chances de dix combats successifs, qui renaissent en quelque sorte sous autant de formes qu'il se présente de nouveaux accidens de terrain sous nos pas. C'est ainsi que nous avons effectué en plaine une belle, mais bien cruelle retraite.

« Les rapports t'apprendront les noms de ceux qui se sont fait remarquer; mais en attendant que le rapport du général Guehe-neuc soit publié, il est bon que la France, dont le suffrage fait palpiter nos cœurs, sache que 850 hommes ont soutenu pendant 7 heures de chemin dix chocs successifs de 8,000 Arabes, dont 1000 fantassins.

« Notre escadron, commandé par le capitaine Montebello, a combattu sans désemparer; plusieurs fois nous avons été entourés. Les lieutenans Raffin et Arbellot ont vigoureusement soutenu les charges; mais je te citerai surtout Lepic, que, ma foi, j'avais cru mort; il était entouré par un groupe d'Arabes; il en tue deux, et abat le bras à un troisième au moment où celui-ci venait de lui lâcher un coup de pistolet à bout portant, qui, par miracle n'a blessé que ses habits. L'un des Arabes qu'il a traversé de part en part d'un bon coup de pointe est un ancien cadi des douaires qui déserta il y a 4 mois.

« J'allais t'en écrire davantage, et il y a matière, mais le courrier part. A bientôt, car je tiens à te donner encore des détails sur ce beau fait d'armes. Pardonne-moi de le qualifier ainsi, quoique j'y fusse acteur, et reporte tous mes éloges à nos excellents spahis, un des meilleurs régimens de cavalerie légère de toutes les armées européennes.

« Nous avons perdu 41 hommes et une soixantaine de blessés; mais un de nos spahis qui avait été pris nous rejoint, et dit que les Arabes ont perdu plus de 1,500 hommes. »

PAYS-BAS. — La Haye, 31 mars.

Avant de se séparer pour quelques semaines, les sections de la seconde chambre ont terminé l'examen des sept nouveaux projets de loi de révision de la loi fondamentale.

En général les sections ont insisté pour obtenir que les modifications fussent étendues à d'autres articles, conformément aux observations précédemment présentées par elles; on a surtout demandé l'inviolabilité du roi et la responsabilité ministérielle.

Beaucoup d'observations ont également porté sur la fixation du budget. Tout en applaudissant à l'abolition du budget décennal, beaucoup de membres ne peuvent pas admettre la fixation du budget des dépenses pour deux ans et de celui des recettes pour un tems indéterminé.

Le vote du budget par articles a été généralement approuvé. Dans l'examen des lois du budget beaucoup de membres se sont prononcés contre l'emprunt proposé de fl. 6,700,000 pour couvrir les dépenses ordinaires pour le dernier semestre de cette année. Quelques membres ont exprimé le vœu d'être mis au cou-

rant des raisons pour lesquelles les colonies ne peuvent contribuer en rien cette année au soulagement de la mère-patrie. D'autres membres ont demandé si le gouvernement ne voit aucune possibilité de faire concourir pour quelque chose les possessions d'outre-mer à couvrir les besoins du trésor.

D'autres membres ont demandé si le gouvernement ne pourrait revenir sur le projet de loi d'emprunt sur lequel il a été voté, pour autant que ces 50 millions comprennent la somme de 40 millions pour le rachat des produits des Indes orientales. En général les sections ont insisté de nouveau dans cette occasion pour qu'il soit apporté des économies dans diverses branches d'administration, comme un des moyens les plus propres à leur avis de préserver d'une ruine complète les finances et le crédit public du pays.

A cette fin quelques uns ont demandé que les cents additionnels fussent, si c'était nécessaire, ramenés au taux où ils se trouvaient avant que le gouvernement n'en eût proposé la diminution d'une manière si inopportune.

On a demandé ce qu'il en est de la part de la Belgique dans la dette néerlandaise, et en particulier si ce pays a satisfait à ses obligations pour 1839. On a fait entr'autres la remarque que si la Belgique avait payé fl. 5,000,000 pour 1839, cette somme pourrait servir à la diminution des dépenses pour l'année courante, puisqu'il avait été pourvu à l'entier paiement de la rente pour toute l'année 1839.

Ces observations ont été adressées au gouvernement comme les précédentes.

Beaucoup de membres de la seconde chambre sont déjà partis de La Haye pour se réunir de nouveau le 23 avril prochain.

(Avondbode.)

— Le *Handelsblad* annonce qu'une maison de commerce d'Amsterdam a reçu une lettre de Berlin, qui lui mande que le roi de Prusse a été frappé d'un coup d'apoplexie, qui inspire de grandes inquiétudes pour la vie de ce monarque.

BELGIQUE. — Bruxelles, 6 avril.

Les ministres se retirent. Leur démission est définitivement acceptée par le roi. La chambre en a été informée aujourd'hui officiellement à l'ouverture de la séance.

Le rédacteur responsable, LAMORT.

MERCURIALES DE LUXEMBOURG. — Marché du 4 avril

Prix moyen de la Rasière :

Froment, fl. 9.18½; Méteil, 8.00½; Seigle, 7.38½; Orge, 5.67; Avoine, 2.38; Pois blancs, 6.45½.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Le sieur VALLAT, professeur de danse, a l'honneur d'informer le public qu'il arrivera en cette ville après les fêtes de Pâques, pour y donner, comme par le passé, des leçons de danse.

On peut se faire inscrire à l'avance chez M^r NITSCHKÉ-NAMUR.

Changement de domicile.

Le soussigné a l'honneur de prévenir le public qu'il a transféré son domicile rue de la Place d'Armes, dans la maison du sieur Bous, ci-devant ferblantier en cette ville; il a son entrée par la maison du sieur Klein, bottier. Luxembourg, le 2 avril 1840.

Jean HOUSS,

Peintre en bâtimens et Tapissier.

AVIS.

A VENDRE ou A LOUER, pour entrer de suite en jouissance,
UNE MAISON D'HABITATION,

située à Rollingen-lez-Mersch, sur la grande route de Luxembourg à Diekirch, composée de quatre places au rez-de-chaussée et autant à l'étage, avec cave, greniers, grange, écurie, cour fermée, remises, boulangerie et un beau jardin potager garni d'arbre fruitiers et d'agrément; le tout en fort bon état et appartenant au sieur N. J. FONTAINE, huissier à Virton.

S'adresser, pour les conditions, au notaire CLEMENT, de Mersch.

A louer pour entrer en jouissance le 1^{er} juin prochain,

Une MAISON située rue St-Philippe, n° 211.

S'adresser pour les conditions, à M. TINANT, à Arlon.

A louer ou à vendre la maison, n° 248, rue du Rempart à Luxembourg. S'adresser à M. Deheck, vérificateur, demeurant à Arlon.

Monsieur THONNARD, fabricant de chapeaux de paille, a l'honneur de prévenir les dames qu'il vient d'arriver en cette ville, avec un bel assor-

timent de chapeaux dans le dernier genre. Il blanchit également les vieux chapeaux pour hommes et pour femmes. — S'adresser rue du Rost, 355.

OUVERTURE DES BAINS.

A dater de DIMANCHE, 5 avril courant, les bains de M^{me} veuve SCHROBILGEN, à Clausen, sont ouverts au public.

VENTE PUBLIQUE DE CRÉANCES.

MERCREDI, 8 avril 1840, à trois heures de relevée, la direction des créanciers Huberty, père et fils, fera adjuger aux enchères, en l'étude du notaire soussigné :

1° Une constitution de rente au capital de fl. 43 56, non exigible, à l'intérêt annuel de fl. 2 72, à charge de Michel Beek, journalier à Oberanwen;

2° Une antichrèse au capital de fl. 102 06, sur une maison à Mamer, à charge de Marguerite Stoffel, et Nicolas Gilson, son mari, dudit lieu;

3° Une créance de fl. 621 38, sur Etienne Weidert, de Mensdorff, exigible par termes, portant 5 % d'intérêt annuel;

4° Enfin, un grand nombre de créances anciennes, de l'étude de feu le notaire Huberty, sur divers débiteurs domiciliés dans le grand-duché, créances provenant de frais et honoraires de contrats, de prix de ventes mobilières et immobilières et de fermages partiels d'immeubles, vulgairement dits *relaissemens*.

Toutes les créances comprises sous ce n° 4, seront vendues en un seul lot.

Les amateurs recevront communication de l'état de ces créances, ainsi que des conditions de leur vente, au domicile de M. BALRIA, à Luxembourg, tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés, depuis neuf heures du matin jusqu'à midi.

Luxembourg, le 23 février 1840. J. FUNCK, notaire.

Öffentlicher und schließlicher

Häuser- und Garten-Verkauf.

Am Dienstag, 14. April dieses Jahres, Nachmittags zwei Uhr, werden auf Anstehen des Herrn Franz Hyacinte Garnier, Advocaten in Luxemburg, und Conforten, in der Schreibstube des unterzeichneten Notars,

Die beiden, in hiesiger Stadt, Heiligen-Geist-Gasse, neben einander gelegenen, mit den Nummern 519 und 520 bezeichneten Häuser, nebst Remise, Stallung, Hofraum und großem Garten, zum öffentlichen Verkaufe, an den Meistbietenden, ausgesetzt.

Besagte Häuser empfehlen sich sowohl durch solide Bauart und zweckmäßige innere Einrichtung, als durch ihre schöne und gesunde Lage, welche nach der einen Seite eine der schönsten Ausichten darbietet.

Die für die Erwerber sehr günstig gestellten Bedingungen, sind vorläufig bei dem Unterzeichneten zu erfahren.
Luxemburg, den 9. März 1840. Sandmann, Notar.

Haus- und Güter-Versteigerung zu Körich.

Am Montage, 13ten des 1. M. April, um neun Uhr des Morgens, werden, zufolge eines durch das Gericht erster Instanz zu Luxemburg erlassenen Urtheils, und zufolge des Befehles vom 12. Juni 1816 :

1° Ein zu Körich gelegenes und unter dem Namen Bewesch bekanntes Wohnhaus;

2° Zwei allda gelegene Gärten;

Und am selben Tage, Nachmittags um ein Uhr :

3° Verschiedene Hausmöbel, Heu, Stroh, Schreinergeräth, Holz, &c., öffentlich und auf Borg versteigert.

Diese Güter und Mobilien gehören dem Kinde und der Wittve des abgestorbenen Nicolas Lamberjacks, wohnhaft zu Körich.

Die Versteigerung wird in dem oberwähnten Beweschhause statt haben.
Mamer, den 1sten April 1840. Funck, Sohn, Notar.

Am Freitage, den 10ten des laufenden Monats April, gegen neun Uhr Morgens, wird die Communal-Verwaltung der Gemeinde Contern, in dem Walde genannt Scheertgen, Bann Contern, 60, und in dem Muthforter Walde 70 zu Bau und Wagener-Gehölz brauchbare Eichen- und Buchenstämme, durch das Amt des Notars Majerus, von Luxemburg, öffentlich versteigern lassen.
Contern, den 3. April 1840. Der Bürgermeister, Heuer.

Fäschen und Meiser-Versteigerung.

Am Dienstag, 14ten laufenden Monats April, um 9 Uhr Morgens, wird Herr Graf von Willers, von Schraffa, 5000 Meiser-Fäschen und 8000 Fäschen (Fagots), auf Borg versteigern lassen.

Die Versteigerung wird in seinem Schlosse, zu Schraffa, statt haben.
Luxemburg, den 4. April 1840. Funck, Notar.

Bekanntmachung.

Sonnabend, den 11. April c. Vormittags 11 Uhr, soll im Militair-Casino, eine Parthie leerer Weinfässer, von verschiedenen Größen, öffentlich, an den Meistbietenden, verkauft werden.

Luxemburg, den 11. April 1840. Militair-Casino-Direktion.